

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

681st meeting of the Council

- Agriculture-

Brussels, 18 December 1980

President: Mr. New

Luxembourg Minister of Agriculture, Viticulture, Water Control and Forestry

The official press release was unavailable. A summary of the meeting has been reproduced from Bulletin of the European Communities, No. 12-1980

Table 3 (continued)

Number, place and date of meeting	Subject	President	Commission	Main items of business
681st Brussels 18.12.1980	Agriculture	Mr Ney, Luxembourg Minister of Agriculture, Viticulture, Water Control and Forestry	Mr Gundelach, Vice-President	• <i>Greek accession</i> . Agreement on implementation of agricultural provisions of Act of Accession. ²²

Bull. EC 12-1980

95

Market organizations

Amendment of basic regulations

Action with regard to Greece's accession

2.1.88. At its meeting of 18 and 19 December the Council, further to proposals made by the Commission in November and December, reached agreement on the implementation of the agriculture provisions in the Act of Accession of Greece to the European Communities.³

These measures apply to all the common market organizations affected by Greece's accession; they include both transitional measures and adjustments to the present Community arrangements, in accordance with the guidelines laid down in the course of the accession negotiations and set out in the Act of Accession or in the annexes thereto. Likewise, the Commission took certain decisions with a view to the extension of the market organizations to Greece from 1 January.

Bruxelles, le 18 decembre 1980
NOTE BIO(80)531 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (K. van der Pas)

Le Conseil Agricole a commence ce matin avec un retard de 2 heures a cause de la greve du personnel du Secretariat du Conseil. Il a discute de la nouvelle organisation des marches du sucre, du regime d'importation de beurre neo-zelandais et des contingents a l'importation de viande bovine et de jeunes bovins. Sur aucun des trois points les divergences n'ont pu etre surmontees. Toutes les delegations ont repete leur position en ce qui concerne le sucre. L'Italie demande une augmentation des quotas A; l'Irlande, la Belgique et les Pays Bas une augmentation des quotas B; plusieurs pays rejettent l'idee d'une cotisation sur les quotas A ou demandent un pourcentage maximum qui soit inferieur aux 2,5 % proposes par la Commission (Italie, Irlande, Royaume Uni, Belgique, Pays Bas); le maximum de 40 % de la cotisation pour le sucre B est considere trop eleve par les delegations neerlandaise et danoise; l'Italie demande enfin le maintien de certaines aides nationales. Dans ces circonstances, M. Gundelach a declare qu'il ne voyait pas la possibilite d'un compromis. Il est donc peu probable que la nouvelle organisation commune des marches du sucre, qui devrait entrer en vigueur le 1.7.1981, puisse etre adoptee avant la fin de l'annee.

La meme constatation doit etre faite en ce qui concerne le regime preferentiel d'importation de beurre neo-zelandais. La France continue de s'opposer contre l'avis de la plupart des delegations selon lesquelles la Nouvelle Zelande devrait pouvoir importer, pendant les annees 81 a 83, des quantites degressives allant d'environ 95.000 a 90.000 T. La delegation francaise estime que les prelevements reduits pour ces quantites affectent l'equilibre budgetaire et ne peuvent pas etre decides en dehors du contexte du mandat donne a la Commission (developpement de nouvelles politiques, equilibre budgetaire, etc..). On s'achemine maintenant vers le maintien, pendant le mois de janvier, du statu quo en attendant une nouvelle discussion. La plupart des delegations estiment que la Nouvelle Zelande devrait obtenir, en janvier, un douzieme de son quota de 1980, soit 7.920 T. La France insiste cependant pour que le chiffre de janvier indique deja la degressivite qui devrait caracteriser tout regime futur : elle ne peut pas aller plus loin que 7.500T

Quant a l'importation de la viande bovine, la Commission a propose un contingent de 60.000 T de viande congelee destinee a la tranformation, dont la moitie pourra etre importee en 1981 sans prelevements et l'autre moitie avec un prelevement reduit a 45 % du taux normal. La France, l'Irlande et la Belgique ont une preference pour le maintien du contingent de 50.000 T, valable en 1980. Les autres delegations partagent cependant l'avis de la Commission qui insiste pour que la Communaute honore ses engagements vis-a-vis de l'Australie, a qui l'augmentation a 60.000 T avait ete promise au cours des negociations multilaterales du GATT. Le deuxieme probleme "viande bovine" que les Ministres n'ont pas encore resolu concerne l'importation de jeunes bovins a un prelevement reduit (moins 70 % pour la Yougoslavie, moins 60 % pour les autres pays exportateurs) qui sont destines principalement a l'Italie. La proposition de la Commission porte sur 235.000 tetes pour 1981, mais la plupart des delegations estiment que 200.000 tetes devraient suffire, notamment en vue de la chute des prix pour la viande de veau suite au scandale des oestrogenes. L'Italie par contre, demande un minimum de 250.000 tetes.

Tous ces points devront être repris cet après-midi. Les problèmes concernant l'adhésion de la Grèce seront également à l'ordre du jour et doivent obligatoirement être résolus si l'on ne veut pas mettre en cause le 1 janvier 1981 comme date d'adhésion.

A suivre

M. SANTARELLI COMEUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Santarelli Comeur', written over the typed name. The signature is stylized with a large initial 'M' and a loop.

Bruxelles, le 19 decembre 1980
Note BIO(80)531 (suite 1 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (K. van der pas)

Après plus de huit heures de discussions avec la delegation grecque, un accord a pu etre realise sur tous les points ouverts dans les reglements agricoles, applicables en Grece a partir du 1 janvier 1981. La delegation francaise a accepte l'accord ad referendum, estimant que les prix de soutien en Grece pour les raisins et les poires sont trop eleves. Cette reserve d'attente ne devrait cependant pas faire obstacle a l'application effective de l'accord au moment de l'adhesion de la Grece.

Les deux problemes qui ont occupe le Conseil le plus longtemps concernent le sucre et l'huile d'olive. La delegation grecque insistait sur des quotas plus importants pour le sucre, mais elle a enfin adopte l'offre communautaire pour un quota A de 249.000 T et un quota B de 68.000 T. Cet accord ne vaut cependant que jusqu'au 1.4.1981. En echange, la Communaute a accepte la demande grecque pour un prix d'intervention plus eleve pour l'huile d'olive : 166 ECU/100 kg contre une offre initiale de 162 ECU/100 kg.

La seule autre decision prise par ce Conseil porte sur la prorogation d'un mois du regime preferentiel d'importation de beurre neo-zelandais. La quantite pour le mois de janvier 1981 a ete fixee finalement au niveau de 7.920 T, soit le statu quo propose par la Commission.

FIN

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR



